

# Fiche de POSTE



Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées - Ville de Pau - Centre communal d'action sociale de Pau

## Animateur périscolaire

N° de poste :

**Métier** : Animateur périscolaire

**Fonction RIFSEEP - classement cible** (indiquer uniquement le groupe. Ex : B1) : C2

**Poste occupé par** : 230 animateurs à temps non complet

**Collectivité** :  C.A. Pau Béarn Pyrénées  Ville de Pau  
 CCAS de Pau  Pays de Béarn

**Département** : Département Développement social

**Direction** : Sports et éducation

**Service** : Offre Scolaire et Périscolaire

### CADRE STATUTAIRE

- **Catégories** : C
- **Filières** : Animation
- **Cadres d'emplois** : Adjoint d'animation

### MISSIONS DU POSTE

- Concevoir et animer des projets d'animation en lien avec le projet pédagogique des écoles publiques paloises.
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Participer aux temps de formation et d'information de la Direction
- Participer au bon fonctionnement des sites scolaires

## ACTIVITES DU POSTE

### **Activités principales du poste :**

- Elaboration, proposition et mise en œuvre de projets éducatifs
- Encadrement des enfants durant les activités périscolaires dans les sites périscolaires palois
- Participation aux ateliers d'aide aux devoirs sous réserve d'un jury spécifique
- Sécurisation de la traversée des enfants sur les passages piétons aux abords des écoles
- Participation au temps de coordination et de préparation, avec son directeur des activités périscolaires (DAPS)
- Remplacement du DAPS pour les personnes titulaires du BPJEPS
- Sécurisation physique et affective des enfants confiés aux accueils périscolaires
- Participation à la gestion administrative et logistique des accueils périscolaires
- Participation à des sessions de formation proposées aux agents
- Création de liens avec les différents partenaires de l'école
- Remplacement d'animateurs ponctuellement absents

### **Activités secondaires du poste :** (sur la base du volontariat)

- Missions d'animations encadrées par d'autres directions de la Ville de Pau
- Remplacement d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) pour les personnes titulaires du CAP petite enfance
- En cas de nécessité de service, remplacement ponctuel sur les missions : d'agents de restauration scolaire polyvalent, d'agent d'entretien, de concierge/gardien.

## COMPÉTENCES ET APTITUDES REQUISES

- **Formation et qualifications nécessaires :** BAFA, CQP animateur périscolaire, CAP petite enfance, BPJEPS, Educateur sportif... et/ou expérience dans le domaine de l'animation et de l'encadrement de groupes d'enfants
- **Compétences générales (savoirs et savoir-être) :**  
Patience et disponibilité, sens du travail en équipe au sein de l'école, ouverture vers l'extérieur (familles, partenaires)  
Respect des droits et devoirs du fonctionnaire (droit de réserve). En tant que professionnel de l'enfance, il est primordial d'avoir une posture professionnelle exemplaire vis-à-vis des enfants mais également de les protéger de tout environnement néfaste à leur développement.  
A ce titre, il appartient aux animateurs de vérifier systématiquement et en amont tous les contenus multimédias qui peuvent être montrés aux enfants dans le cadre d'une activité prévue et validée.  
Par ailleurs, et pour rappel l'utilisation du téléphone portable pendant les heures de travail est restreinte (sauf urgence caractérisée).  
Respect des consignes (cf rôle de l'animateur)
- **Compétences spécifiques et/ou techniques :**  
Etablir une relation bienveillante en lien avec le rythme de l'enfant qui permet une ambiance chaleureuse, accueillante et détendue ; savoir concevoir des projets et des séances d'activités.
- **Capacités d'encadrement :** assurer l'encadrement et la sécurité des enfants qui lui sont confiés

## POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

- **N+1** : Directeur des activités périscolaires (DAPS)

## PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS (service / direction / collectivité / extérieur)

- **Interne** : Agents de la Direction Sports et Education, CAPE, divers services municipaux ou communautaires
- **Externe** : Directeurs et enseignants de l'école, familles, partenaires extérieurs de l'école

## CONDITIONS D'EXERCICE

- **Lieu** : Les 20 écoles publiques paloises
- **Horaires** : 7h30 – 8h30 et/ou 12h00 – 14h15 et/ou 15h45 – 18h30 les lundi, mardi, jeudi / 15h15- 18h30 le vendredi
- **Quotité de travail attendue pour le poste** : variable suivant les horaires ci-dessus
- **Habilitations, permis** : Néant
- **Équipements spécifiques** : Néant
- **Moyens mis à dispositions (humains, matériels, techniques)** : Espaces de l'école, matériel d'activités périscolaires, matériel de bureau, talkie-walkie
- **Contraintes et risques liés au poste (se référer le cas échéant aux natures de risques identifiées dans le Document Unique présenté en CHSCT ou auprès de l'Assistant de prévention de votre Direction)** :
  - horaires discontinus dans la journée
  - possibilité d'intervenir sur plusieurs sites/écoles

**Réalisée le :**

**Mis à jour le :**

Prénom Nom

Michaël PELLERONE

Signature de l'agent :

Signature du responsable :